

ABONNEMENTS
 Un an \$2.50
 Six mois \$1.50
 On peut s'abonner au bureau,
 162, rue Saint-Denis, 162.
 Téléphone Est 893.

LE MATIN

REDACTION: rue S.-Jacques, 71a
 Téléphone M. 7309.
 ADMINISTRATION: 162 rue S.-
 Denis. Tél. E. 893.
 Toute correspondance doit être
 ainsi adressée: LE MATIN,
 MONTREAL.

Vol. I.—No 198

MONTREAL, SAMEDI, 5 NOVEMBRE 1921

Le Numéro 5 sous

La question primordiale

Notre industrie a droit à la protection. La dépouiller de ce droit, c'est porter atteinte à notre prospérité

Seule la protection a rendu possible la création de notre industrie domestique. Nous croyons l'avoir suffisamment prouvé dans nos précédents articles.

Seule la protection peut, en établissant la prospérité de cette industrie domestique, développer nos ressources naturelles, assurer du travail rémunérateur et en permanence, même si l'immigration vient augmenter notre population, accroître le bien-être de particuliers, partant la puissance de la nation. C'est, en particulier, le meilleur moyen de pourvoir de marchés avantageux toutes les variétés de produits agricoles. N'est-il pas évident que toute crise industrielle a une répercussion immédiate et pernicieuse dans le monde agricole, de même que la prospérité industrielle détermine infailliblement une salubre activité dans les centres ruraux?

Dans l'est du Canada, en même temps que les industries se sont développées, la population a grandi, l'état des finances, s'est amélioré, le travail est devenu abondant et varié.

Les cultivateurs ont largement profité de l'extension des villes qui leur assuraient des marchés réguliers et de plus en plus achalandés. Ils ont réalisé de meilleurs bénéfices sur leurs produits, en supprimant les ennemis et les frais élevés du transport par chemin de fer. Ils ont pu se livrer à la culture maraîchère, sans conteste, la plus avantageuse de toutes. Les vergers ont acquis une plus grande valeur et ont rapporté à leurs propriétaires des revenus considérables. Comme les villes devenaient les grands centres de l'industrie nationale, le besoin croissant de matières premières rendit nécessaire la création, dans les endroits de moindre importance, de certaines usines préparatoires. La mise en opération de ces manufactures put fournir de l'emploi aux populations qui augmentaient. Avec l'agrandissement des villes, les commerçants, les jardiniers-maraîchers, les cultivateurs ont non seulement trouvé de nouveaux marchés, mais des emplois de toutes sortes pour chacun des membres de leur famille en état de travailler, pendant le temps que la terre se repose.

Comme les territoires et les provinces de l'est sont devenus plus prospères, on s'est préoccupé davantage d'exploiter leurs ressources naturelles. De nouveaux districts de colonisation, de nouveaux villages et de nouvelles villes se sont développés parallèlement aux industries minières, forestières, etc... Le progrès de ces industries ont eu pour résultat de rapporter au pays des millions, de créer des emplois, d'augmenter la population. L'avantage de trouver de la force motrice et des matières premières à bon marché, a encouragé les manufacturiers à construire des usines et des moulins dans les districts ruraux, augmentant ainsi l'activité industrielle du pays. La politique de décentralisation des grosses industries manufacturières et l'établissement d'entreprises plus modestes dans les centres ruraux, ont multiplié les villes nouvelles, en même temps que contribué au progrès des anciennes. Certes, jamais le Canada n'a fourni un exemple plus frappant des relations étroites qui existent entre l'industrie agricole et l'industrie manufacturière.

Déranger notre équilibre industriel dans un temps aussi critique de notre histoire nationale, alors que l'univers entier se retranche derrière un mur de protection, ce serait mettre une entrave au progrès économique de notre pays et appeler une invasion étrangère également redoutable pour notre industrie manufacturière et pour notre industrie agricole.

Voici, pour finir, un exemple. Aux Etats-Unis, le Sud agricole ne se rétablit de la Guerre Civile que le jour où les manufactures de coton devinrent nombreuses et que les industries du fer et de l'acier prirent un grand développement. Le lait augmenta alors de valeur, les produits laitiers trouvèrent des marchés avantageux, les manufacturiers de conserves demandèrent à acheter des articles inconnus avant ou impossibles à vendre, et les fermiers encaissèrent les millions que l'on dépensait avant en importations et en frais de transport. En une seule année avant que l'agriculture se soit ranimée, l'Alabama importa de la Californie et d'ailleurs pour \$110,000,000 de conserves et autres denrées alimentaires. En moins de vingt-cinq ans le montant des impôts de la Caroline du Nord s'était élevé de \$1,000,000,000 à \$4,000,000,000. Dans les autres états du Sud, il y avait eu des progrès substantiels dans leurs richesses et leur prospérité. La leçon devrait être profitable au Canada.

L'Ouest canadien ne peut atteindre à une prospérité relativement complète tant qu'il n'aura pas développé les industries qui ont un rapport naturel avec ses

ressources, ou qui peuvent satisfaire aux besoins et à la demande de sa population agricole. Il est impossible autrement pour l'Ouest de se créer des marchés locaux avantageux, d'éviter les taux onéreux des transports qui lui apportent des marchandises des centres industriels éloignés et de retenir chez eux les fils des fermiers et des citadins qui ne se sentent aucune vocation pour la charrue.

Et voici que nous touchons à un autre aspect de la question: Celui de la désertion du sol pour le pavé des villes. On attribue ce mal généralement à l'essor qu'a pris chez nous l'industrie domestique. Nous aurons l'occasion de revenir là-dessus.

Contentons-nous de nous demander pour aujourd'hui, si, alors que le quart de la population de notre province passa aux Etats-Unis en moins de quarante ans, nos industries étaient bien prospères; si elles n'étaient pas nulles; si cette nullité de nos industries ne fut pas la cause de l'exode; si en refusant de leur accorder toute la protection nécessaire à leur maintien, nous ne perçons pas un trou au fond même du bateau qui nous porte.

UN REPRESENTANT A PARIS

La province de Québec aurait bientôt un représentant commercial à Paris, comme elle en a un à Bruxelles.

L'honorable Athanase David, avons-nous appris, serait chargé de cette importante mission. Cette réputation, paraît-il, recevra prochainement une confirmation officielle.

Pour notre part, depuis la fondation du *Matin*, nous n'avons jamais cessé de demander au gouvernement provincial d'envoyer, non seulement à Paris, mais aussi dans toutes les principales villes du monde, des agents pour faire connaître nos produits et les ressources immenses que l'on peut tirer de notre sol, pour attirer chez nous une immigration et des capitaux qui puissent favoriser notre expansion sociale et économique.

Alors que toute maison commerciale importante juge indispensable de se faire représenter à l'étranger, nous croyons que c'est une regrettable lacune pour un pays productif, mais encore peu connu, de négliger ce puissant moyen d'action.

Il faut rendre à sir Lomer Gouin le mérite d'avoir inauguré le système le plus efficace de réclame, en nommant M. Godfroy Langlois commissaire de notre province en Belgique.

L'hon. M. Taschereau, son digne successeur, semble bien disposé à suivre encore cette fois son exemple. Le secrétaire provincial, l'hon. M. David, serait, sans conteste, l'homme le plus apte, de par sa haute culture, à nous représenter dignement à Paris.

Espérons que l'occasion lui sera prochainement offerte de le prouver.

FEUE LADY LAURIER

Depuis trois ans, lady Laurier portait avec le courage d'une âme chrétienne le deuil écrasant du personnage le plus illustre de tout notre régime parlementaire. Elle avait accepté comme la plus méritoire des épreuves de lui survivre.

"Je m'en vais le rejoindre." Ce fut sa dernière parole, son mot de délivrance. La campagne du grand canadien avait été pour lui une collaboratrice discrète et précieuse. Elle avait su l'encourager dans l'œuvre formidable qu'il avait entreprise et partager ses triomphes et ses revers, avec une grandeur d'âme digne de lui.

La mort de lady Laurier éveille dans tout le pays de profonds regrets. Elle vient nous rappeler une autre perte cruelle pour toute la nation.

Les affligés de la vie perdent aussi en elle une dispensatrice de consolations et de secours. Son souvenir vivra longtemps dans toutes les mémoires.

LA PROPRIETE PRIVEE

Lénine, dit M. Adolphe Théry, pour faire durer le bolchevisme et lui éviter la concession à perpétuité a dû faire brèche aux principes et consentir de nombreuses concessions, temporaires et partielles... croit-il.

Notamment l'étatisme ayant donné en Russie les navrants résultats que l'on sait, le tsar rouge constitua dans l'anarchie amorphe de véritables entreprises bourgeoises; c'est là une manière de "noyautage".

La solution était en tout cas intelligente et même élégante; faire durer la révolution anémique en lui transfusant du sang généreux de l'organisation bourgeoise; puis, une fois ranimé, le soviétisme étranglant sa rivale...

L'ennui, c'est qu'à ce petit jeu les camarades ont été pris. Tout homme, et particulièrement tout révolutionnaire, a dans le coeur un propriétaire qui sommeille et l'ardeur capitaliste des bolchevistes fut rapidement telle, que le comité central, sur ce cas de conscience inattendu, "un bolcheviste peut-il être capitaliste?" proposa la ligne de conduite suivante:

10. Il est "absolument inadmissible" que les communistes soient propriétaires ou concessionnaires d'une entreprise privée, exploitant des ouvriers salariés;
 20. Les communistes "sont autorisés" à prendre part dans les entreprises qui n'emploient pas la main-d'oeuvre salariée;
 30. Il est "absolument inadmissible" que les communistes s'occupent d'entreprises d'ordre purement commercial, qu'elles emploient ou non de la main-d'oeuvre salariée.
 La "Pravda", qui doit être le "Journal du Peuple" de la bas comme naivement cette décision et conclut: "Du moment que le parti dispose d'organisations... il serait plus logique de les envoyer dans les entreprises nationalisées où les bons organisateurs ont toujours fait défaut." (sic).
 Brave "Pravda"! les communistes ont goûté au fruit défendu; le paradis terrestre passe et est bien près de fermer ses portes!

Billet

Plus de plaisanteries...

Défenses sur défenses, interdictions sur interdictions se succédant, on en arrivait à "kicker", puis à blaguer essayant de prendre la chose avec autant de douce philosophie qu'il est possible de le faire. Les remarques ironiques étaient nombreuses sur la "liberté" dont on allait bientôt jouir; on attendait le moment où, pour couronner la liste des interdictions, celle du rire nous serait notifiée. Défense, au nom de la loi, de rire et peut-être mieux de sourire...

Eh bien, il y a de bonnes âmes qui tâchent ne nous mener à ce point-là. Les gardiens de la flamme prohibitionniste, les Anti-Saloon League et W. C. T. U., ne nous ont pas encore fait défense de rire; mais ils sont en train d'essayer de nous faire prescrire de quoi il nous sera permis de rire. Ces gens-là n'ont jamais connu Rabelais: "Pour ce que rire et boire est le propre de l'homme".

Boire, c'est fini, sinon de l'eau et une pâle imitation de bière, nauséabond brouet qui écoeur. Quant au rire, voici qu'une des raisons que nous avions de nous amuser quelquefois va nous être enlevée. M. Cuneo, directeur du bureau d'information, au quartier général de la Prohibition, nous informe que le mouvement va commencer pour la suppression des plaisanteries sur la prohibition, de même que les scènes au théâtre ou au cinéma exposant les trucs "employés pour la violation de la loi".

Bien entendu, les promoteurs de cette brillante idée se rendent compte qu'ils valent "un peu fort" s'ils voulaient d'emblée imposer cette défense, mais ils comptent bien arriver graduellement et petit à petit à leurs fins. En attendant, les bons apôtres cherchent à obtenir la coopération des directeurs de théâtre et de cinéma et leur demandent d'éliminer les "prohibition jokes".

Lorsqu'ils auront obtenu cela, si les directeurs se laissent convaincre, ils continueront leur campagne, et après l'interdiction des "jokes", nous pourrions attendre une loi prohibant les plaisanteries sur la suppression des plaisanteries...

McASHTIFF
 New-York, 4 novembre 1921.

Etats-Unis et Canada

La mise en vigueur du nouveau tarif américain, le 28 mai dernier, a fait sentir ses effets au Canada.

En 1920, durant les mois de juin, juillet et août, les exportations du beurre canadien aux Etats-Unis, se sont élevées à 1,500,000 kilos et cette année, pour les trois mois correspondants, à 150,000 kilos seulement. Même constatation pour le fromage: 60,000 kilos pour le trimestre de l'an dernier, 7,000 kilos pour le trimestre de cette année.

L'exportation des viandes canadiennes a fléchi cette année de 50 p. c. On peut dire que, par suite de l'application de ce tarif presque prohibitif, l'exportation des produits agricoles canadiens aux Etats-Unis est virtuellement arrêtée.

MEETING

Nous nous plaignons de ce que la langue française, naguère encore langue diplomatique, ait vu sa faveur diminuer et nous nous sommes offensés de ce que les traités de paix aient été rédigés parallèlement en anglais et en français.

Nous nous plaignons... Que faisons-nous pour sauvegarder le prestige de notre langue? Chaque jour nous introduisons dans le vocabulaire des mots importés!

Non seulement il n'est pas possible au commun des mortels d'entendre le langage sportif, mais la conversation ordinaire s'émaille à chaque instant d'expressions étrangères. Et il paraît que c'est très "chic", comme dirait M. Briand.

Voici que les savants s'en mêlent. La Société de chimie industrielle s'étant réunie, cette année, pour la première fois, a appelé officiellement ses assises: "Meeting de la Chimie industrielle".

Meeting! Et pourquoi pas Congrès, simplement? D'autant plus que "meeting" chez nous s'applique volontiers à des délibérations populaires trop fréquemment agitées par la passion.

Echos Municipaux

Il est d'usage de dire beaucoup de bien des morts. La défunte Commission administrative fut très populaire! Les cinq membres qui la composait ITOU!

La Commission exécutive qui lui succéda nous la fera cependant oublier sans peine. O ingratitude!

L'échevin Turcot est un des membres de cette Commission. Nous l'avions bien dit! Comme tout le monde d'ailleurs.

L'échevin Turcot ne l'a emporté sur l'échevin Gareau que par trois voix de majorité. Les deux sont à féliciter.

L'échevin O'Connell ne doit son titre de commissaire qu'à une voix de majorité. L'échevin Hushion a droit au respect de son adversaire, certes!

M. Jules Crépeau a été nommé sans difficulté directeur des services publics. Il n'aurait manqué que cela qu'il ne fut pas nommé!

Une mauvaise affaire

Les assésins qui tuent pour voler sont de piètres commerçants. Ils ne savent pas calculer. Si, par avance, actif et passif, ils inscrivaient sur un grand livre les bénéfices possibles de leurs forfaits, ils chercheraient un métier plus avantageux. C'est un fait noté par les savants de la criminologie: le crime est d'un mauvais rapport.

Etudions le bilan de la raison sociale Burger et Jobin. Lui, homme; elle, femme, ont découpé en morceaux le mari de cette dernière. Ils s'emparent des économies de la victime, avec lesquelles ils achètent l'idéal d'une foule de Français: une brasserie-hôtel. Ah! trôner derrière un comptoir-caisse d'où on peut lire: "Chambres meublées; bière blonde ou brune; billard: 100 francs le premier accro; 5 francs les suivants; escaragots, le mardi; le vendredi, choucroute", et puis, se retirer des affaires, elle ayant maisonnette avec buanderie; lui, client à son tour d'une petite brasserie: choucroute le mardi, vendredi escaragots!

Les deux assassins ont donc acheté le fonds rêvé: c'est une maison achalandée. Mais lui, rongé de craintes, est devenu si sombre que la clientèle s'éloigne. Quelle existence, la première exaltation passée, devait mener ces deux malheureux qui ne pouvaient plus, sans revoir dans leurs regards une autre charcuterie, découper un jambon pour le panier aux sandwiches. Ils n'avaient, dans leurs prévisions industrielles, compté ni sur la crainte de la police, ni sur l'angoisse du souvenir.

A défaut de morale, un simple calcul devrait arrêter les assassins puisque aux risques des autres entreprises commerciales, ils ajoutent les frais coûteux de la terreur sourde et du remords.

LUX

L'église de "Saint Mark in the Bovey" était la plus fréquentée des églises de New-York. Au printemps dernier, toutefois, le recteur de Saint-Mark devina, chez ses fidèles, certaines distractions et même s'aperçut qu'un grand nombre d'entre eux avaient pris l'habitude d'aller suivre ailleurs les offices.

Le bon recteur, tout désolé par ces désertions successives, confia ses déboires à un de ses amis, un architecte diplômé.

—Vous ne m'en trouvez point surpris, répondit cet artiste. Saint-Mark est constamment plongé dans les ténèbres. Si vous l'éclairiez, les fidèles ne connaîtraient plus le malaise qu'ils ne peuvent pas expliquer, et qui, cependant, les éloigne.

—De grâce! reprit le recteur, installez sur le champ cinquante lampadaires.

L'architecte piqua dans les plafonds, comme autant de claires nappes, des lampes de couleur: roses et bleues, jaunes et vertes. Selon les heures et les cérémonies on alluma sur ses conseils et à la fois, les lampes bleues et vertes ou bien les jaunes et les roses. La clarté conjuguée des unes est, paraît-il, favorable aux méditations et à la paix spirituelle, la clarté des autres à l'élévation des pensées. Les fidèles quoi qu'il en soit, sont revenus dans l'église de Saint-Mark plus nombreux qu'autrefois.

Il y a là un bien curieux exemple d'avarosion ou de mystérieuse sympathie que provoquent chez l'homme les rayons colorés.

LE CANADA ET LES INTERETS CANADIENS

Une lettre de Toronto au Times précise l'attitude de l'hon. M. Meighen à la Conférence Impériale de Londres.

Sir John Willison, qui en est l'auteur, abordant la question de la Conférence de Washington, exprime l'avis que le Canada devrait y être représenté directement et officiellement, ainsi que certains autres Dominions. Si le Canada ne reçoit pas d'invitation de Washington, le gouvernement de Londres devrait adjoindre un Canadien à sa propre délégation officielle. Sir John ajoute que le Canada ne désire pas exercer un contrôle sur les intérêts britanniques en Amérique, mais les Canadiens estiment qu'ils sont plus qualifiés que qui que ce soit à surveiller leurs propres affaires à Washington.

LE CINEMA A L'ECOLE

Ce demi-fou demi-niais qui vient d'acquiescer, écrit M. Edouard Haraucourt dans la *Dépêche*, grâce à son intégrale sottise et à sa démenée partielle, une notoriété subite mais dangereuse, Charrier fils, a bien voulu faire connaître au juge d'instruction la genèse du crime auquel il participa. Simple affaire de plagiat! Ses compagnons et lui ont tout bonnement mis en scène, pour leur usage, le scénario d'un film américain qui leur avait montré, sur l'écran, des bandits masqués envahissant un train et détroussant les voyageurs. Cette confession nous en rappelle une autre, identique et reçue dans des conditions analogues par un magistrat de New-York: une bande de gamins s'était également constituée là-bas pour l'exploitation du plagiat cinématographique et les adeptes s'amusaient à tuer, cambroler, se noircir le visage, empoisonner des chiens ou des gens, escalader des murs, crocheter des serrures et reproduire, dans la mesure de leurs moyens, tous les gestes que le cinéma leur avait montrés et suggérés.

Demi-niais aussi, et demi-fous, ces bambins de douze à quinze ans? N'en doutez point. Mais voilà d'autre part que la presse médicale nous communique le résultat de récentes études dont la conclusion tendrait à démontrer que nous sommes, à peu près tous, des demi-fous. Quant aux demi-sots, pas n'est besoin de savantes recherches pour savoir qu'ils abondent.

Passons sur la sottise; nous savons du reste qu'elle est l'apanage exclusif de l'humanité; les bêtes l'ignorent; elles se contentent de la bêtise que la nature leur fournit. La sottise est le produit normal de l'intelligence insuffisante dirigeant les matières nutritives que lui a procurées l'intelligence suffisante. On voit tout de suite quelle prédilection elle doit fatalement éprouver pour l'innombrable stupidité des pièces cinématographiques qui, dans l'univers entier, se connectent à son intention. C'est pour elle qu'on travaille, sans l'avouer, puisque c'est elle qui, constituant la plus importante clientèle, procurera le meilleur rendement. La désolante ineptie de la plupart des films est donc, non seulement un fait que nous pouvons constater, mais encore un fait nécessaire et qui demeurera inévitable tant que les entreprises cinématographiques resteront exclusivement des entreprises commerciales.

Mais le pire n'est point là. En même temps qu'à la sottise humaine le film s'adresse aussi à la folie latente qui sommeille en un si grand nombre de dégénérés pathologiques et s'applique à susciter en eux leur impressionnabilité morbide. Il y a belle heure que la science a enregistré la haute puissance de suggestion qui réside en l'image, et les philosophes nous l'avaient dénoncée depuis plus longtemps encore. La magnifique invention de l'Image-qui-bouge vient d'introduire dans le monde le plus énergique moyen de persuasion qu'aucune civilisation ait jamais possédée. L'homme est un animal passionnément enclin à faire ce qu'il voit faire; cette faculté d'imitation, qu'il pousse à un point auquel ne saurait atteindre aucun simien, a été pour lui de tout temps une ressource inestimable. On peut dire sans paradoxe que les conquêtes successives de l'homme préhistorique, et ultérieurement toutes celles de la science, lui vinrent par l'aptitude qu'il possède à s'instruire par les yeux et par l'effort qu'il fit de reproduire artificiellement, pour son usage, ce qu'il voyait se produire spontanément dans la nature ou chez les bêtes. L'homme est, par excellence, l'animal assimilateur, et c'est, avant tout, par l'enregistrement de l'image qu'il s'assimile le monde ambiant.

L'image est l'initiatrice perpétuelle et universelle; c'est de la pensée qu'il entre par les yeux, toute faite et toute prête à s'installer dans le cerveau. Quel merveilleux moyen d'éducation sociale et internationale nous est offert ainsi! La vraie Société des Nations, c'est le cinéma, qui parle à tous la même langue, intelligible chez tous les peuples là a fois, et susceptible de faire entendre à tous, dans le même moment, la même vérité pénétrante. La communion des peuples, obtenue par télépathie, l'internationalisme de l'émotivité humaine! La voilà réalisable, réalisée, l'unité du monde—si on voulait!

Si on pouvait, si on savait faire, si on daignait s'y appliquer! Au lieu de l'admirable enseignement, si digestible et si fécond, que nous pourrions offrir à l'univers entier, nous lui dispensons la sottise et l'éducation du crime.

Je sais bien: c'est cela qu'il veut, et il ne demande pas autre chose. J'ai pu m'en convaincre personnellement le jour où j'eus l'outrecuidance — tant ma foi était grande dans l'efficacité virtuelle du cinématographe employé comme agent d'instruction et d'éducation — l'outrecuidance d'essayer la constitution d'un groupement, d'une ligue dont l'effort devait tendre à orienter le film vers un rôle meilleur. Tout au moins nous ambitionnions de fonder d'abord, pour commencer, un établissement unique, dans le quartier des Ecoles, et d'exhiber là, exclusivement, des images de beauté, de voyages, de science, de travail et des sites, des mœurs, la vie universelle, un tour du monde perpétuel et perpétuellement renouvelé, que l'on ferait dans un fauteuil, pour dix sous... Les démarches que je tentai alors et les entretiens que j'eus avec les "compétences" aboutirent à des déclarations unanimes:

—Faillite sûre. Nous ne marchons pas. Soit. Les entrepreneurs refusent, parce que l'affaire serait pécauniairement mauvaise. Mais, pour l'Etat, elle serait bonne; non pas qu'elle dit l'enrichir, mais parce qu'elle lui ouvrirait, comme mode d'enseignement, des perspectives infinies. Maintes notions que l'élève acquiert en rêchant et qu'il emmagasine mal, quand il lui faut les apprendre par coeur, se graveraient dans son esprit si elles se présentaient à lui sous leur forme vivante. Une leçon de chimie, de physique, de géographie, de botanique peut constituer un spectacle passionnant, joyeux, presque magique, inoubliable. L'enfance aime le merveilleux, et tout est merveilleux dans la nature quand on a su la regarder.

Quelques timides essais de pédagogie cinématographique, paraît-il, sont tentés ici et là; plus largement, ils l'ont été en Angleterre, aux Etats-Unis, en Belgique, en Hollande...

Ah! quel geste mémorable vous auriez accompli, et quel service immense vous rendriez à la nation, si vous suscitiez en elle toutes ses forces créatrices, par le seul fait d'introduire dans nos écoles l'enseignement cinématographique! Souvenez-vous du Corrége apprenant qu'il est peintre à la vue d'un tableau. Vous éveilleriez, bon an mal an, des milliers de vocations qui, sans vous, se fusent ignorées tous les jours, et le pays bénéficierait d'elles.

Mais, voilà! Il vous faudrait de l'argent.

PIQUE-NIQUE

En tout temps, mais surtout pendant la belle saison, Dinard possède une colonie anglaise assez importante, colonie composée de familles aisées qui s'installent sur la jolie plage bretonne pour prendre des bains et pour contempler la mer.

poètes pour avoir de l'imagination. —Vous me flattez, répondit modestement Pétrus. —Je vous remercie mille fois.

—Voulez-vous me permettre de vous tirer d'embarras? —Comment donc! avec bonheur. —Il vous faut un plat auquel nul ne songera. —Yes; c'est cela que je voulais.

OLD CHUM

Le tabac à fumer le plus populaire au Canada



Le Tabac de qualité

A vrai dire, le parapluie n'est pas une chose aussi simple que j'avais l'air de le croire. Examinez-le, et vous verrez que la confection d'un parapluie, "qu'on peut ouvrir puis refermer", suppose des inventions multiples.

France et les mille colifichets, bijoux, bijoux et froufrous qu'on ne fait nulle part comme chez nous. C'est vers nous qu'on se tourne pour mettre ici un peu plus de beauté et de joie.

Une qui flâtie: visiter un appartement à louer, de 25,000 francs, sous la conduite d'un concierge qui n'a vraiment pas l'air de trouver fou que vous deveniez son locataire.

Dupuis Frères LIMITED THE MAGASIN DU PEUPLE 447-449, STE-CATHERINE EST, MONTREAL

Echange gratuit de Coupons et Chèques d'intérêt sur les Obligations de Guerre. LA BANQUE DES MARCHANDS

Caisse de Dépôts à Primes PREMIUM DEPOSITS CORPORATION 23 ST-JACQUES MONTREAL

H. E. Bourassa Ltée INGENIEUR MECANICIEN Réparations générales d'automobiles.

J. O. LABRECQUE & Cie, agents pour le Charbon 141, rue Wolfe, Montréal—Tél. Est 2390

ELLIOTT & DAVID 139, rue St-Jacques, ouest. BEAUBIEN & LAMARCHE

Garage Savard Réparations, stockage, lavage OUVERT JOUR ET NUIT

Pour Poisson FRAIS FUME ET SALE Téléphonez: Main 4439; Résidence, Est 3451, chez Amédée Charbonneau

WILLIAM HAYNES Armurier et Mécanicien Marchand d'Articles de Sport

E. FOURNIER LE PARAPLUIE

Comme M. Lloyd George le riflard offre un sujet inépuisable de méditation. C'est vrai, le parapluie a ceci de commun avec Monsieur Lloyd George qu'il est un inépuisable sujet de méditation.

LA VIE A LONDRES

Les Anglais veulent de la gaieté Il ne s'agit pas de cette fois d'une fête nationale, mais d'une nation qui veut la fête.

Profitez de la baisse temporaire du franc :: :: Achetez!... Achetez!... Achetez!... Achetez!... Credit Foncier de France.--Emprunt Communal 1912

Gros Lots de 100,000 francs à 500 francs distribués en primes douze fois par année. Vous pouvez acheter ces Bons, au comptant, ou par versement de \$4.00 par mois.

DETACHEZ LE COUPON Le "PRUDENTIAL FINANCIAL SOCIETY" 162, rue Saint-Denis, Montréal.

La "Prudential Financial Society" Incorporée en 1907, par un Acte du Parlement du Canada

Courtiers en valeurs de tout repos. Tél. Est 893 162, SAINT-DENIS, MONTREAL

AUTOUR DU SPIRITISME

Quelques anecdotes. — Douglas Hume et l'impératrice Eugénie

Parodiant le mot héroïque "Debout les morts!", voici qu'on les appelle, qu'on leur crie: "Plus haut!" quand on croit les entendre parler. Parlent-ils? Montaigne eût dit: "Que sais-je?" et Rabelais: "Peut-être!" Les savants nient, les adeptes croient et entre les deux — "in medio stat virtus" — les sages disent: "J'ignore".

Il semble qu'on puisse s'en rapporter à ce que conclut Sardon, grand spiritiste lui-même: "Pour dire mon modeste avis sur les phénomènes très curieux et encore inexplicables dans l'état actuel de nos connaissances, j'attendrai le jour où ils ne seront plus écrasés entre deux excès également déplorables: la crédulité ignorante qui accepte tout, même le charlatanisme — l'incrédulité savante, qui n'admet rien. Et ce jour-là ne sera pas demain, car nous trempions en pleine superstition de la science comme nous ancêtres barbotaient dans l'autre."

Il est vrai de dire que Sardon ne n'en tint pas à l'incrédulité de saint Thomas: il devint l'un des plus fougueux disciples d'Allan Kardec et l'on a de lui des dessins "médianniques" fort curieux, dans lesquels il peint l'aspect de la planète Jupiter avec ses paysages et ses villes, les rues, les maisons, les meubles et les habitants, son crayon guidé par la main invisible d'un "Jupitérien" favorable.

En dehors de toute opinion religieuse à propos de la suite, pour quoi diable, si les morts peuvent parler, emploient-ils pour correspondre des coups de pied dans une table, ou des petits bruits secs dans les boiseries? Pourquoi ces conversations à "batons de chaise" alors qu'il leur serait si simple d'employer le français — langue diplomatique — ou de nous appeler au téléphone? Vous me direz que suffisamment lassés de cet instrument odieux pendant leur vie, il leur répugne de le reprendre après leur mort. Soit. Mais qu'ils se manifestent par des signes certains, utilisant les sans-fil et parlant une langue courante, fût-ce le volapuck.

La question ne date pas d'hier. De tout temps l'imagination humaine, lasse d'errer dans les prosaïques sous-sols, a essayé de s'envoler vers l'au-delà! Des aïeux! Des aïeux!... Astrologues et démonsiaques moyennageux, chercheurs de pierre philosophale, Faust de tous les temps, convulsionnaires de saint Médard ou disciples de Mesmer et de Cagliostro, tous plus ou moins sincères, ont cherché et ont vu. Les disciples des médiums composent aujourd'hui une innombrable armée en Europe et surtout en Amérique, avec leurs phalanges de théosophes, occultistes, kabalistes, etc. Dans le monde savant, on compte des croyants qui ne sont précisément ni des naïfs ni des dupes.

Ce fut sous le Second Empire que le spiritisme prit soudain une importance capitale. Il arriva d'Ecosse un éphébe blond et triste, du nom de Douglas Hume. A l'ordre de ce jeune dieu, les chaises et les meubles se mettaient à danser follement les tangos de l'époque ou le quadrille des Lanciers; les tables tournaient comme des serviettes, et à son appel les morts les plus anciens se mettaient à parler.

"Le comble du merveilleux, a écrit un de ses adorateurs, Mme Tascher de la Pagerie c'est que quand Hume se trouvait dans un salon, on entendait frapper dans la muraille, sous le parquet, sous vos pieds au-dessus de vous, à côté; les meubles adossés aux murs voisins venaient à vous, comme poussés par une main invisible.

"...Des mains tiraient les robes des dames, et parfois ces mains agissantes se sont rendues visibles pendant quelques instants; on se sentait touché, secoué au moment où l'on s'y attendait le moins et l'on ne parvenait pas à saisir ces mains invisibles."

La vogue de Hume fut telle qu'il fut mandé à la Cour; et l'impératrice, très superstitieuse, ne jura que par lui. Hume ne joua pas après d'elle le rôle de Raspoutine. Il ne dirigea en rien la politique impériale et eut bien tort — s'il connaissait l'avenir — de ne pas prédire à la souveraine une quantité d'événements qu'elle eût pu dès lors éviter.

Malheureusement Hume poussa un peu loin sa plaisanterie: un jour à Biarritz, il offrait, en écartant un rideau épais, une main froide et glacée à l'impératrice, la main de Napoléon Ier. Mais on ne sait comment la main tomba, et on releva un horrible débris fraîchement apporté de l'amphithéâtre. A la suite de quoi Hume fut congédié et l'on n'entendit plus parler de lui.

Nous avons eu, depuis, des médiums sans nombre, jusqu'à Eusebia Palladino qui faisait si amoureusement parler Marconi Delorme, et à l'Américain Miller, lequel appelait des morts vêtus de blanc, le crâne entouré d'un disque lumineux, tandis qu'un pasteur de Montauban, M. Bénézet, invoquait les esprits.

"Et vous, mes amis de l'espace, les disparus, vous tous qui nous environnez, apportez-nous la preuve si ardemment désirée, afin que nous allions de par le monde porter la bonne parole!"

Alors qu'en 1854 ces évocations avaient lieu déjà, l'illustre M. Babinet, au nom de la Science, leur consacrait des articles nombreux. Il estimait qu'il serait beaucoup plus long de faire la liste des faits à constater que celle des faits à constater. Il ajoutait, à propos des tables tournantes: "Ce n'est pas tout que de faire un miracle; il faut que le miracle ne soit pas ridicule et s'il est en contradiction avec les lois de la nature, jusqu'à plus ample démonstration il est absurde."

Il se servait d'un exemple: Voici Lord X... qui, à Londres, gentleman accompli, peut, par sa simple pensée ordonner tel ou tel mouvement au cheval hypnotisé qu'il monte.

— Soit, disait M. Babinet, mais, au moment où l'écuier pense à une résolution quelconque, il fait des mouvements involontaires, pression des jambes, traction de guides que le cheval comprend naturellement, sans qu'il y ait communication entre la cervelle du quadrupède et celle du lord anglais.

Ne nous rien, n'affirmons pas, telle sémence doit être actuellement notre devise. Et jusqu'à présent, je considère comme exacte la pensée de Dumas fils, pensée d'un jour de 2 novembre: "Les morts reçoivent aujourd'hui des quantités de visites, ils ne nous les rendent jamais."

Hélas!

Henriot.

DEUX ENNEMIS

I

Il se haïssaient cordialement les deux comédiens Paul Réville et Jean Vernier.

Par une sorte de fatalité, dès qu'un de ces deux ennemis irréconciliables devait créer ou reprendre un rôle on était sûr de voir le nom de son adversaire flamboyer en vedette, à côté du sien, sur l'affiche du même théâtre: le hasard a de ces singuliers entêtements.

C'étaient tous deux des artistes de valeur. Réville était irrésistible dans les beaux rôles de Mélingue, dont il avait la prestance jadis aimée du boulevard Vernier, lui, c'était le traître personnifié, le reptile cruel et impénitent que Réville écrivait régulièrement tous les soirs, vers minuit, sous la botte justicière. Et Dieu sait avec quelle conviction!

Dans leur mutuel désir de s'annihiler l'un l'autre, ils atteignaient parfois de sublimes hauteurs. On les avait vus tous deux, à l'Odéon: Réville, sous la rouge livrée de Ruy-Blas, Vernier sous le manteau castillan de Don Sallustre, emportant la foule haletante dans les larges envolées des sombres drames de l'Ambigu et de la Porte-St-Martin, ils avaient repris ensemble: "Le Tour de Neale" (Buridan et Gauthier d'Aulnay), "le Bossu" (Lagarrière et Philippe de Gonzague), "Patrie" (Carlos et le duc d'Albe), accolés l'un à l'autre, toujours unis dans la même ovation d'un public en délire, toujours grands artistes, de cette vieille et rude école de nos pères, laissant sur tous les rôles qu'ils abordaient l'empreinte de leur griffe léonine.

Il se parlaient qu'au feu de la rampe, et pendant le long travail des répétitions, croisaient consciencieusement leur personnage, entrant dans le peau de leur "bonhomme"; quand leur scène arrivait, se toisant avec des airs de grands d'Espagne, faisant tous deux valoir avec un art infini, sous l'œil des camarades émerveillés, les ressources de leur prodigieux talent.

Il se s'étaient jamais tendu la main et en étaient arrivés à professer réciproquement, dans la vie réelle, leur antagonisme de théâtre.

Dans les cercles de comédiens parlait-on de Vernier devant Réville, celui-ci se contentait de jeter dans la conversation le vocable de "cabotin" accompagné d'un dédaigneux haussement d'épaules. Quant à Vernier, l'épithète de "pitre" lui suffisait pour jauger son camarade. Il prononçait ce mot avec une incomparable jouissance. Il le prononçait à la façon des élèves du Conservatoire ouvrant une bouche en accent circonflexe et faisant vibrer l'"r"... Un pitrrre!!

Réville était veuf, Vernier était célibataire.

Auguste FAURE.

qu'il ne s'assit sur une chaise au chevet du moribond et, de sa voix tonitruante: —Allons, dit l'autre, embrasse-moi!"

Quelle bonne accolade! Trente ans de haine se fondaient dans cette suprême étreinte. Ils restaient là, se regardant non plus en chiens de falence, mais avec de bons yeux attendris ou perlaient cette fois des larmes, des vraies, non plus des larmes de théâtre! Réville s'était accoudé sur son lit et disait: —"Si tu savais comme tu me fais plaisir, car enfin, après ma fille, n'étais-tu pas toute ma vie? Hein! te rappelles-tu "Ruy-Blas"? "J'ai l'habitude d'un laquais et vous en avez l'âme!" Et dire que tout cela est toi! Vois-tu vieux! je t'ai enterré bien des fois pour la frime, tandis que toi tu vas m'enterrer pour de bon!"

Et comme Vernier esquissait un geste de dénégation: —"Ne remue pas, l'affaire est dans le sac... Un peu plus tôt, un peu plus tard! Mais je mourrai content de t'avoir vu pleurer auprès de moi..."

—"Content n'est pas le mot, car je laisse ma pauvre Cécile! Cela me fend le cœur, vois-tu, de me dire que je ne sentirai plus ses petits bras autour de mon cou, que je ne pourrai plus baiser comme un fou les boucles d'or de ses cheveux. Et puis, moi, parti, la pauvre mignonnette... Ah! mon Dieu! mon Dieu!"

Des sanglots lui tenaillaient la gorge, l'étouffant, quand Vernier lui dit: —"Eh bien! et moi?"

—"Comment! tu voudrais..."

—"Réville, mon vieux Réville! je suis seul, tout seul, je n'ai personne à aimer... Donne-moi ton enfant. Je lui servirai de père, et sois tranquille, elle ne manquera de rien, la chérie... Va, sur l'honneur, sur nos triomphes d'autrefois, je te le promets de la rendre heureuse. J'ai de la fortune, plus qu'il n'en faut pour nourrir ce petit oiseau qui viendra becqueter à ma table. Je lui apprendrai à te pleurer, à redire ton nom... Enfin, je ne sais pas moi! Je ne peux t'en dire davantage. Assure-toi que tu n'es pas... Eh bien! tu main, vieux frère, c'est convenu!"

—"Sacredieu! dit Réville, radieux à travers ses larmes, en voilà du mélodrame et du meilleur!"

Le lendemain, Réville était mort.

III.

Parisiens, mes amis, si jamais par un jour de soleil, vous allez flâner dans les allées du cimetière Montparnasse, vous rencontrerez, priant sur une tombe fleurie, un grand vieillard appuyé au bras d'une adorable créature: c'est Vernier, qui a tenu son serment et qui vient, avec Cécile, jeter des roses à l'endroit où dort son irréconciliable ennemi.

LES INVENTEURS

On aime à rire des inventeurs et il est rare que l'on ne se montre pas sceptique à l'égard de leurs travaux qui doivent toujours, d'après eux, doter le monde de si magnifiques bienfaits.

A-t-on tort? Il faut croire que non. Et voici pourquoi. Pendant la guerre, le gouvernement américain invita les inventeurs à travailler pour la défense nationale. L'appel fut entendu et, en 3 ans, 110,000 inventions furent soumises à une commission spéciale et examinées.

Or, sur ces 110,000 découvertes sensationnelles, combien pensez-vous qu'il en fut qui donnèrent un résultat positif? Une seule.

Ah! il n'est pas facile d'inventer — d'inventer quelque chose de réalisable et d'utile.

II.

La Porte Saint-Martin reprenait les Mystères de Paris, avec Réville et Vernier (Rodolphe et le maître d'école).

Vernier crevait de rage devant la perspective de ce hideux rôle de "repossouir". Une mauvaise blague du directeur! Il n'y aurait pas assez de trognons de choux sur le carreau des Halles pour saluer la casquette de l'horrible "tombeur" du quartier Mouffetard. Et pendant ce temps, Réville étalait ses grâces sous les lognettes des jolies femmes; en robe de chambre à cordelière d'or, il châtiait le monstre aux applaudissements frénétiques du "paradis".

Misère!

Les répétitions avaient amené Vernier au paroxysme de l'humaine fureur, quand tout-à-coup, grosse nouvelle: Réville venait de tomber malade; un courant d'air entre deux portants, et une pleurésie le clouait sur le dos dans une petite chambre de la Maison municipale de santé.

On le fit remplacer par un "doubleur", mais, chose étrange, chacun s'attendait à ce que Vernier exultât de joie, on fut bien étonné de le voir plus taciturne qu'à l'ordinaire. Le public lui-même s'aperçut d'un changement bizarre; il y avait maintenant dans le jeu de Vernier de singulières défaillances. L'autre lui manquait, — l'autre qui, éperonnant sa jalouse, l'écrasant de ses airs de grand seigneur, faisait jaillir cette flamme sombre endormie maintenant dans le cœur du vieux traître de mélodrame.

La critique elle-même constata ce "decreusement". Qu'y avait-il donc? Les commentaires allaient leur train quand on apprit que Réville était au plus mal et que, surprise pyramidale! Vernier allait rendre visite à son camarade.

C'était bien vrai! A une heure de l'après-midi, un mercredi, Vernier sonnait d'une main fiévreuse à la porte de la Maison de santé. Réville sommeillait les yeux demi-clos, de ce subtil sommeil qui entendrait le battement des ailes d'un papillon. Percevant un craquement de bottines dans la chambre, il leva sa pauvre tête amaigrie par la souffrance et, apercevant Vernier: —"C'est toi, dit-il, je t'attendais!"

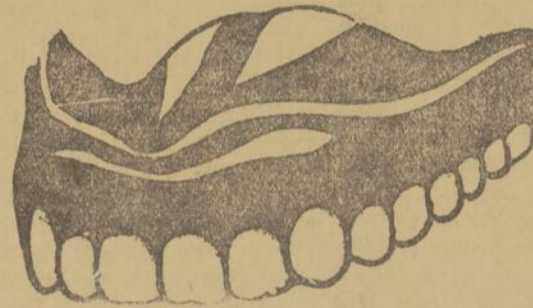
La farouche traître tomba plutôt

Ayez soin de vos Dents



DECIDEZ-VOUS! Il n'est jamais trop tard pour bien faire. Ayez de belles et bonnes dents. Que votre sourire soit votre fortune!

Dentier Garanti à la Portée de toutes les Bourses



TRAITEMENT ET EXTRACTION DES DENTS AU MOYEN DE NOTRE FAMEUSE KILCAINE.

Trop de monde malheureusement ne connaît pas les bienfaits d'une parfaite dentition. L'HYGIENE DENTAIRE est de nécessité PRIMORDIALE.

Les mauvaises dents sont la cause d'une foule de maux. On a découvert dans les mauvaises dents les microbes de la fièvre typhoïde, de la tuberculose et de la PARALYSIE INFANTILE.

TRENTE-DEUX BONNES DENTS, CE SONT TRENTE-DEUX MEDECINS QUI VOUS SOIGNENT.

Si vous voulez avoir une BONNE DIGESTION, ayez de BONNES DENTS.

L'ART DENTAIRE a fait des PROGRES CONSIDERABLES depuis vingt ans.

AUJOURD'HUI, on pose LES DENTS SANS PALAIS.

AUJOURD'HUI, on extrait les dents sans douleurs.

AUJOURD'HUI, on pose des dentiers qui remplacent à s'y tromper les dents naturelles.

AUJOURD'HUI, il n'est plus nécessaire de se faire extraire les dents.

ON LES TRAITTE, on les soigne et on les guérit et cela SANS DOULEUR.



Remarquez ces jeunes personnes avec leurs mauvaises dents (à gauche) et remarquez leurs figures épanouies après qu'elles furent traitées, soignées, sauvées par le dentiste.



Dentiers inusables, incassables qui font à la perfection, qui s'adaptent à la perfection et avec lesquels vous pouvez manger et parler comme avec de vraies dents.



Sapristi, les dentistes de l'Institut Dentaire ne m'ont pas fait mal du tout... du tout.

Hommes, Femmes et Enfants
Consultez nos Dentistes experts

Il y va de votre intérêt, de votre santé et de votre bonheur.

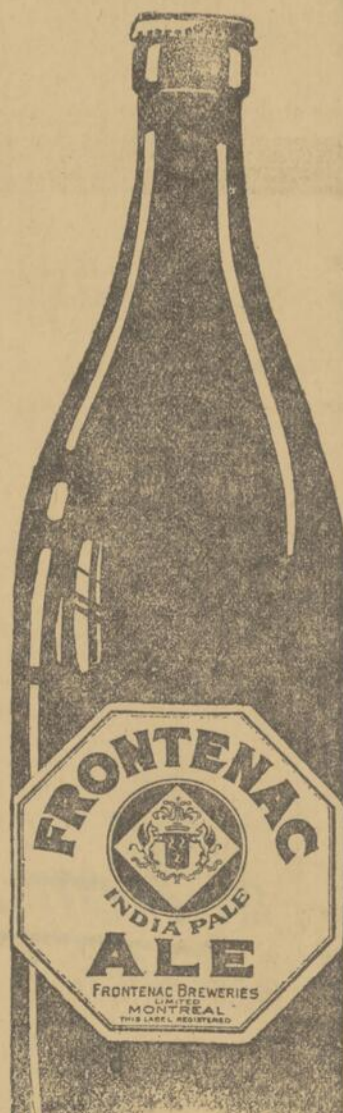
PERES DE FAMILLE, les mauvaises dents de vos enfants mettent leur SANTE et leur VIE en DANGER. VOYEZ-Y.

JEUNES GENS et JEUNES FILLES ne GARDEZ PAS VOS DENTS CARIEES.

Les MAUVAISES DENTS nuisent à la BEAUTE. Vous vous LAVEZ LES MAINS, LAVEZ et NETTOYEZ VOS DENTS, C'EST PLUS IMPORTANT.

NOS PRIX SONT 100 p.c. PLUS BAS QU'AILLEURS
DENTISTES DIPLOMES SEULEMENT--PAS D'ETUDIANTS

L'Institut Dentaire Franco-Américain
FONDE EN 1898
162, SAINT-DENIS
Incorporé
Un peu plus bas que Ste-Catherine - Heure de bureau: 9 a.m. à 9 p.m. - Tél. Est 1744



MOURIR

Pour la gloire — ou pour la casserole?

A propos des exhibitions-combats entre deux gentlemen qui se flanquent des coups de poings sur la figure et dans l'estomac, un chroniqueur qui prend la défense du "Sport", compare la mentalité des spectateurs des matchs de boxe et celle des amateurs de courses de tarareux et de combats de coqs, où "l'homme s'amuse à voir des animaux soumis à des souffrances inutiles".

L'écrivain en question ne nous parle pas des souffrances du boxeur à qui son adversaire a démolé la mâchoire ou défoncé quelques côtes et il ne cherche pas à nous prouver que ses souffrances sont utiles à lui ou à l'humanité. En quoi il a raison. Car dès que j'entends dire que la boxe et la lutte forment et affermissent le courage, cela me fait toujours inévitablement penser à l'histoire de Youssouf, le formidable lutteur turc, qui, voulant prouver le courage que pas mal d'années d'entraînement lui avait donné, assomma les femmes et poignarda les hommes pour s'échapper de la Bourgogne qui sombrait.

Parbleu, les corridors et les combats de coqs ne sont pas précisément de mon goût, mais je me dis que si j'étais un gallinacé ou un bovin, je préférerais, — puisque de toute façon je serais destiné à y passer, étant, dès la naissance, condamné à la casserole ou à la broche — je préférerais, dis-je, mourir en beauté, héroïquement, et comme dit Cyrano, tomber la pointe au cœur et dans les temps qu'aux lèvres... ou au bec, que d'être pointé soit celle d'un "éperon" ou d'une épée de matador. J'aimerais mieux ça que l'abattoir.

Non, l'exemple du taureau et du coq est mal choisi; ceux-là ont un beau rôle, aussi beau, sinon plus, que celui de Dempsey ou de Carpentier.

Les animaux que les humains féroces font souffrir ne sont pas ceux-là. Le coq (baptisé chicken, et même spring chicken) et le taureau (appelé boeuf, et quelquefois veau, sans intention insultante cependant) sont apportés d'instinct occis et en pièces aux Torquemadas de la cuisine. Les voilà bien les plus féroces matadors tortionnaires! Et ce sont nos chefs de cuisine. Et les plus célèbres sont Français, Dieu puissant!

J'ai vu, — je ne veux pas le nommer, — un homme qui se croit un brave homme (et il est mon ami avec ça), un chef renommé, prendre un pauvre homard vivant et le découper en rondelles. La pauvre bête en était verte; c'est moi qui ai rougi. Il paraît que c'était pour arranger ce malheureux à l'américaine, ce qui n'est pas flatteur pour ce pays. Et à côté de lui, un jeune homme, presque un enfant, et déjà cruel, enfonçait un mauvais couteau entre les genévives d'huitres sans défense et qui ne pouvaient se plaindre ni pleurer.

Et dernièrement, le roi des pêcheurs à la ligne — tout le monde a reconnu le célèbre Vatié — n'hésitait pas à accrocher vivants à son hameçon de tristes asticots qui ne pouvaient protester qu'en se tortillant.

Evidemment, les homards les huitres et les asticots sont coupables, — mais de là à les condamner à la torture jusqu'à ce que mort s'ensuive, c'est peut-être y aller un peu fort.

BAVARDAGES...

Une qui fait plaisir: amener d'un seul coup, sous le tranchant de la petite cuiller, tout le blanc d'un oeuf à la coque un peu cuit.

Nous ne sommes pas justes. Un café noir trop chaud est toujours accueilli avec plaisir. Un potage trop chaud exaspère.

LE CANADIEN PASSE ENTRE LES MAINS DE CANADIENS

Joe Cattarinich et Léo Dandurand en font l'acquisition.

La franchise du club de hockey Le Canadien est passée entre les mains de deux bons amis du sport Jos. Cattarinich et Léo Dandurand.

Tous les amateurs connaissent ces deux promoteurs et nous pouvons être sûrs d'une chose: c'est que le Canadien est entre bonnes mains.

Ces deux amis n'épargneront rien pour faire du Canadien un club champion et nul doute que de nouvelles figures apparaîtront sur l'équipe lors que la saison de la N. H. A. sera inaugurée à Montréal.

Catta et Léo ont les yeux fixés sur des étoiles des différentes ligues d'amateurs du Canada et nul doute qu'ils les feront signer avant le commencement de la saison.

La franchise du Canadien appartenait de droit à des Canadiens et nous sommes fiers que ce soit nos amis Cattarinich et Dandurand qui en ont fait l'acquisition.

Ces deux promoteurs ont déjà fait leur preuve dans le sport et nous sommes convaincus d'avance qu'ils feront un succès du club de hockey Le Canadien.

L'INAUGURATION DE LA SAISON DE PATINAGE

Dans la ville de New-York ont eu lieu les premiers concours de patinage. — Pour une journée d'ouverture de très intéressants records ont été établis.

MOORE EST TROISIEME

New-York, 4. — Joe Moore, le champion rapide du patin, a commencé sa saison, ces jours derniers, dans le concours de la première série du patin dans les courses qui ont eu lieu au palais de glace sur la cent quatre-vingt et unième rue. La première course à laquelle il prit part fut celle du handicap des patineurs de la classe "A". Moore se classa au troisième rang dans cette course.

G. Hilsky gagna la course avec un handicap de 55 verges et Paul Forsman, du club de patin Termon, se classa au second rang avec un handicap de trente verges. Moore passa la marque environ cinq verges en arrière de Forsman qui suivait le gagnant par deux verges seulement. Le vainqueur gagna la course en 1.37.

LES BOXEURS NE RECEVAIENT PAS LEUR DUEL

La Commission de boxe de l'Etat de New-York se réunit et adopte de nouveaux règlements dans le but de protéger ceux qui pratiquent la boxe.

UNE JUSTE PITANCE.

New-York, 4. — La commission de boxe, de l'Etat de New-York, vient d'avoir une assemblée à laquelle ses membres ont adopté de nouveaux règlements sportifs qui entrent en vigueur immédiatement. Il a été décidé que tout gérant d'un boxeur quelconque ne pourra retirer plus que 33 1-3 pour cent sur le montant dû à ce pugiliste. L'on donne comme raison principale de ce changement, que des boxeurs ne sont nullement obligés d'entretenir les gérants ni même de leur donner une part égale dans leurs bénéfices. Il a été annoncé de plus, qu'aucun gérant ne devra entrer dans le "ring" avec le boxeur. Autrement, la commission préférerait que les boxeurs se débrouillent seuls. Les gérants seraient forcés de chercher à s'engager ailleurs!

Les commissaires ont ajouté, que si un boxeur est si peu sage au point d'avoir un gérant, ce dernier devra, s'il veut organiser des rencontres, faire signer un contrat entre les deux concurrents, lequel contrat devra passer par le bureau de la commission. La commission déclara que le nombre des bons gérants était très restreint. La plupart d'entr'eux ne faisaient autre chose que de téléphoner aux gérants de leurs adversaires et organiser les rencontres. Si la commission renvoie un grand nombre de ces gens, ces derniers n'auront que la commission à blâmer. La commission athlétique a adopté ces nouveaux règlements dans le but de protéger les boxeurs des gérants trop avarés, et, trop spéculateurs.

Le nouveau règlement qui a trait aux gérants des boxeurs, se lit maintenant comme suit: "A partir de ce jour, ne sera pas reconnu par la commission athlétique de l'Etat, tout contrat fait entre gérants et boxeurs où le gérant prendra plus de 33 1-3 pour cent de la part due au boxeur."

En annonçant cette nouvelle règle, la commission profita de l'occasion pour donner quelques explications sur les règlements concernant les relations entre boxeurs et gérants. Il avait été adopté un règlement, il y a quelque temps, demandant aux boxeurs qui avaient des gérants, d'avoir à envoyer à la commission un duplicata des contrats signés entre eux. La commission s'est plaint que ce règlement a été trop mal interprété. Elle a donc pris connaissance des rapports qui avaient été publiés à ce sujet et a répondu par cette déclaration. "En réponse aux nombreuses rumeurs qui circulent actuellement et qui prétendent que tout boxeur ne peut entrer dans aucun "ring" de l'Etat de New-York désiré annoncer qu'aucun boxeur n'est strictement tenu d'avoir un gérant et qu'il est à espérer que les journaux se feront un devoir de l'annoncer partout. En effet, la commission préférerait que tout boxeur puisse se gérer seul, mais la règle principale, et, à laquelle la commission tient le plus, c'est qu'aucun boxeur n'aura le droit d'entrer dans le "ring" avant d'avoir envoyé à la commission un duplicata du contrat de son engagement.

Dans les livres des règlements officiels de boxe, on lit les lignes suivantes au sujet du nouveau règlement que la commission vient d'adopter: "La commission a souvent été notifiée que la plupart des boxeurs se croient obligés d'avoir des gérants pour avoir le droit d'être admis dans le "ring". Le plus grand nombre de ces prétendus gérants, ne sont qu'un groupe de parasites qui ne font autre chose que de prendre des engagements par téléphone pour leurs boxeurs qui, souvent feraient bien mieux qu'eux. Cette classe de gens, qui se prétendent de vrais gérants, se rencontrent malheureusement en trop grande quantité."

Garden, préparera deux ou trois batailles de sept à huit rondes pour compléter le programme de la soirée.

Election au Molière

La douzième assemblée annuelle du club Athlétique Molière a eu lieu dimanche à la séance du club. La presque totalité des membres était présente. Cette réunion a été marquée de la plus franche gaieté et tous se sont déclarés prêts à aider le nouveau bureau de direction.

Les rapports du président et du trésorier furent adoptés aux applaudissements unanimes de l'assemblée. L'échevin J.-A. Savard, présida les élections avec M. J.-A. Mignault, comme secrétaire.

Le résultat des élections fut le suivant: Président, Omer Chevrier; vice-présidents: Eug. Pelletier, A. Gratton; trésorier: D. Dupré; secrétaire: A. Parent; directeurs: R. Parent et A. Charlebois.

Après les élections, M. J.-A. Savard félicita les membres de la manière dont ils avaient choisi leurs représentants pour la prochaine saison.

Vers la gloire

Il y a quatre ans, un garçonnet de 17 ans à l'apparence frêle et délicate gardait les vaches sur les prairies de l'Idaho. Aujourd'hui, ce même gars est la sensation du turf. C'est à peine si l'on peut causer de chevaux cinq minutes sans que le nom de cette merveille entre en conversation. Ce prodige n'est autre que Lavergne Fator.

Sa magnifique tenue en selle, cette année, lui a valu l'honneur d'être considéré comme l'un des meilleurs jockeys de l'âge. Mener trois vainqueurs par jour, c'est là pour lui, chose de routine. La plupart des pilotes sont des gradés d'écuries de courses élevés dans un atmosphère de turf et formés avec soins par des propriétaires avertis. Rien de tout cela avec Fator; c'est à peine s'il a subi un court entraînement préliminaire et déjà il occupe les hauteurs.

Fator cependant a hérité de ses qualités d'éleveur; c'est de famille car son père et son grand-père étaient des jockeys.

Stuart Polk, le turfman du Montana, est celui qui a "trouvé" Fator. Il devina que le garçonnet bien que novice, possédait tout ce qu'il faut pour devenir célèbre. Il lui promit un salaire de trente dollars par mois et sa pension s'il voulait aller à Cuba conduire ses pous-sang.

Inutile de dire que Fator saisit l'occasion à la volée. Trente piastres c'était, à cette époque, toute une fortune pour l'adolescent.

La première bête qu'il monta dans une course fut une chute—débüt peu encourageant que celui-là; bientôt cependant il se réhabilita et avant la fin du meeting de Cuba il mena près de vingt chevaux à la victoire. Les pur-sang de Polk n'étaient guère de taille à concourir sur les pistes de l'est aussi son patron réalisant le brillant avenir que Fator avait devant lui ne voulut pas s'opposer à son départ.

Quand S.-C. Hildreth, le propriétaire d'une écurie de première classe, offrit \$15,000 dollars à Polk pour se séparer de son pupille. Cela remonte à 1918. Comme manière de célébrer son passage d'une écurie à une autre, Fator quelques jours plus tard, gagna trois courses dans une seule après-midi. L'une de ces épreuves était le Mount-Vernon handicap et comportait une valeur de \$3,000. La monture du brillant pilote était Lucillite.

Fator reporta la plupart de ses succès à ses heures passées sur les prairies. "Penser vite et avec jugement c'est là un des plus grands atouts d'un jockey" a déclaré l'heureux pilote. "Les trois années vécues sur le dos d'une poney alors que je gardais les vaches, m'ont été d'un précieux concours. Avec Hildreth j'ai la chance de triompher car je conduis des bêtes de valeur. Je suis satisfait de mon sort, c'est pourquoi j'ai renouvelé mon contrat pour plusieurs années."

Quand les partisans de Rice admirent son échec ce dernier saignait abondamment d'un éblouissement à l'oeil gauche reçu dès la deuxième ronde.

L'Anglais avait peine à voir son adversaire mais il était apparemment en excellente condition et s'efforçait de changer la face des choses au moment où la bataille fut interrompue.

Friedman déclara une offensive dès le signal de l'ouverture des hostilités et en tout temps il eut Rice à sa merci.

Le visiteur toujours souriant encaissa la déroute avec courage mais ses efforts, à l'exception de quelques légers crochets de droite, n'atteignirent jamais le cible. La foule applaudissait le vaillant pugiliste d'outre mer mais à la vue du sang qui coulaient sans cesse de l'oeil blessé, nombreux étaient ceux qui implorèrent l'arbitre de mettre fin au massacre.

Rice pesait 137 livres et Friedman 139. Comme résultat de la victoire de Friedman, son gérant a déclaré qu'un effort serait tenté afin de conclure un arrangement pour un match entre Friedman et le champion Benny Leonard.

Le chef du Hockey

Vancouver, 4. — On s'attend à ce que d'ici une couple de semaines un haut commissaire pour gouverner les ligues professionnelles de hockey soit nommé.

On ne sait pas encore définitivement quel sera le magnat désigné à cette charge, mais on croit que Frank Patrick, président de la ligue de hockey de la côte du Pacifique, sera le choix unanime des chefs des diverses ligues.

Les officiers de la ligue de l'Alberta se sont déjà prononcés en faveur de la nomination de Patrick à ce haut poste. Patrick est considéré aujourd'hui comme la plus grande autorité en fait de hockey.

On sait qu'il possède à un degré exceptionnel le talent d'organisation et sous sa direction, on est convaincu que le hockey prendra un nouvel essor.

Aucune entente n'a encore été conclue avec les ligues professionnelles mais on sait que Frank Patrick est à travailler en ce sens et qu'il soumettra ses plans aux ligues de l'Alberta et N.H.L. avant la fin du mois.

Il y a trop de Joutes de boxe

New-York, 4. — La Commission Athlétique de l'Etat de New-York vient d'adopter un règlement ayant pour but d'empêcher les clubs de boxe de cet Etat de tenir plus d'une séance de pugilat la même semaine. Ce règlement entre en vigueur le 7 novembre prochain.

Cette législation affecte grandement les petits clubs. Tex Rickard est aussi intéressé, car il avait l'intention d'organiser deux séances par semaines, au Madison Square Garden, au cours de la saison d'hiver.

Une lettre de M. Caillaux

M. Buré, dans un article récemment paru dans l'Éclair, accusait M. Caillaux de prévarication. Il ne déclarait pas formellement que M. Caillaux avait profité de ses passages au pouvoir pour piller les caisses publiques; ces choses ne s'écrivent point. Il avait insinué ceci et cela, que M. Caillaux s'était enrichi, qu'il avait présidé des sociétés financières, etc.

A ces insinuations, M. Caillaux répliqua par une première lettre, dans laquelle il somma M. Buré de mettre les points sur les i. Ce dernier s'expliqua comme il en était prié, mais pas à la satisfaction de M. Caillaux qui lui a fait parvenir une seconde lettre dans laquelle il dit, notamment:

"Ma mission en Amérique n'a rien coûté à l'Etat. Je ne me suis pas enrichi pendant la guerre. A cela vous répondez: "Je n'ai jamais dit le contraire."

"Pourquoi faut-il que, au lieu de continuer sur le même ton, vous rééditez de bas ragots? Vous parlez de Bolo? Vous savez fort bien que le concours pécuniaire qu'il avait très normalement promis d'apporter à une oeuvre de presse ne fut pas réalisé dès qu'on eut quelque lieu de suspecter vaguement l'individu. Vous osez prétendre que Calmette, qui n'eût point dû d'ailleurs mêler les femmes au débat" — je retiens l'incident — "s'était offert à prouver que, non pour mes beaux personnels, mais pour ceux de ma politique, je ne craignais pas de m'adresser parfois à ceux que je pouvais servir en qualité de ministre des finances." Ou? Quand celui dont vous parlez a-t-il tenu ce langage? J'ai, moi, sommé en cour d'assises ceux qui le continuaient de produire ses prétendus dossiers qui, au dire de ses amis, me convainquirent de prévarication. Vous n'ignorez pas qu'on s'est gardé de me répliquer et que les accusations se sont effondrées dans le néant des preuves. Les reprenez-vous à votre compte? Reprenez-vous à votre compte l'affaire Prieu et toutes les histoires du même acabit? Si oui, je suis à votre disposition. Si non, laissez-moi vous dire, très courtoisement, mais très nettement, qu'on n'accuse pas, qu'on n'insinue pas davantage — c'est la forme la plus basse de la calomnie — sans preuve.

"J'ai été président du Crédit Foncier Egyptien et du Crédit Foncier Argentin, et vous vous cachez la tête dans les mains en pensant à ce scandale. Trêve de plaisanteries, monsieur! Expliquez-moi donc pourquoi je n'aurais pas le droit de vivre de mon métier, pourquoi il serait permis à des hommes politiques qui sont avocats de plaider pour des affaires de toutes sortes même pour des administrations auxquelles ils ont commandé, à d'autres hommes politiques, de diriger des banques alors que rien ne les a préparé à ces fonctions, et pourquoi il serait interdit à un ancien inspecteur des finances d'administrer deux établissements qui n'ont nul lien avec l'Etat, d'un standing de premier ordre, dont il suffirait de lire la cote de la Bour-

Le répond à ds attaques dirigées contre lui par M. Buré dans "l'Éclair".

M. Buré, dans un article récemment paru dans l'Éclair, accusait M. Caillaux de prévarication. Il ne déclarait pas formellement que M. Caillaux avait profité de ses passages au pouvoir pour piller les caisses publiques; ces choses ne s'écrivent point. Il avait insinué ceci et cela, que M. Caillaux s'était enrichi, qu'il avait présidé des sociétés financières, etc.

A ces insinuations, M. Caillaux répliqua par une première lettre, dans laquelle il somma M. Buré de mettre les points sur les i. Ce dernier s'expliqua comme il en était prié, mais pas à la satisfaction de M. Caillaux qui lui a fait parvenir une seconde lettre dans laquelle il dit, notamment:

"Ma mission en Amérique n'a rien coûté à l'Etat. Je ne me suis pas enrichi pendant la guerre. A cela vous répondez: "Je n'ai jamais dit le contraire."

"Pourquoi faut-il que, au lieu de continuer sur le même ton, vous rééditez de bas ragots? Vous parlez de Bolo? Vous savez fort bien que le concours pécuniaire qu'il avait très normalement promis d'apporter à une oeuvre de presse ne fut pas réalisé dès qu'on eut quelque lieu de suspecter vaguement l'individu. Vous osez prétendre que Calmette, qui n'eût point dû d'ailleurs mêler les femmes au débat" — je retiens l'incident — "s'était offert à prouver que, non pour mes beaux personnels, mais pour ceux de ma politique, je ne craignais pas de m'adresser parfois à ceux que je pouvais servir en qualité de ministre des finances." Ou? Quand celui dont vous parlez a-t-il tenu ce langage? J'ai, moi, sommé en cour d'assises ceux qui le continuaient de produire ses prétendus dossiers qui, au dire de ses amis, me convainquirent de prévarication. Vous n'ignorez pas qu'on s'est gardé de me répliquer et que les accusations se sont effondrées dans le néant des preuves. Les reprenez-vous à votre compte? Reprenez-vous à votre compte l'affaire Prieu et toutes les histoires du même acabit? Si oui, je suis à votre disposition. Si non, laissez-moi vous dire, très courtoisement, mais très nettement, qu'on n'accuse pas, qu'on n'insinue pas davantage — c'est la forme la plus basse de la calomnie — sans preuve.

"J'ai été président du Crédit Foncier Egyptien et du Crédit Foncier Argentin, et vous vous cachez la tête dans les mains en pensant à ce scandale. Trêve de plaisanteries, monsieur! Expliquez-moi donc pourquoi je n'aurais pas le droit de vivre de mon métier, pourquoi il serait permis à des hommes politiques qui sont avocats de plaider pour des affaires de toutes sortes même pour des administrations auxquelles ils ont commandé, à d'autres hommes politiques, de diriger des banques alors que rien ne les a préparé à ces fonctions, et pourquoi il serait interdit à un ancien inspecteur des finances d'administrer deux établissements qui n'ont nul lien avec l'Etat, d'un standing de premier ordre, dont il suffirait de lire la cote de la Bour-

Rice a connu la défaite

New-York, 4. — Sailor Friedman de Chicago a défait, Ernie Rice le champion poids léger anglais à la septième reprise d'un assaut de quinze rondes alors que les seconds de Rice jetèrent l'éponge. La rencontre eut lieu à Madison Square Garden.

Quand les partisans de Rice admirent son échec ce dernier saignait abondamment d'un éblouissement à l'oeil gauche reçu dès la deuxième ronde.

L'Anglais avait peine à voir son adversaire mais il était apparemment en excellente condition et s'efforçait de changer la face des choses au moment où la bataille fut interrompue.

Friedman déclara une offensive dès le signal de l'ouverture des hostilités et en tout temps il eut Rice à sa merci.

Le visiteur toujours souriant encaissa la déroute avec courage mais ses efforts, à l'exception de quelques légers crochets de droite, n'atteignirent jamais le cible. La foule applaudissait le vaillant pugiliste d'outre mer mais à la vue du sang qui coulaient sans cesse de l'oeil blessé, nombreux étaient ceux qui implorèrent l'arbitre de mettre fin au massacre.

Rice pesait 137 livres et Friedman 139. Comme résultat de la victoire de Friedman, son gérant a déclaré qu'un effort serait tenté afin de conclure un arrangement pour un match entre Friedman et le champion Benny Leonard.

Quand les partisans de Rice admirent son échec ce dernier saignait abondamment d'un éblouissement à l'oeil gauche reçu dès la deuxième ronde.

L'Anglais avait peine à voir son adversaire mais il était apparemment en excellente condition et s'efforçait de changer la face des choses au moment où la bataille fut interrompue.

Friedman déclara une offensive dès le signal de l'ouverture des hostilités et en tout temps il eut Rice à sa merci.

Le visiteur toujours souriant encaissa la déroute avec courage mais ses efforts, à l'exception de quelques légers crochets de droite, n'atteignirent jamais le cible. La foule applaudissait le vaillant pugiliste d'outre mer mais à la vue du sang qui coulaient sans cesse de l'oeil blessé, nombreux étaient ceux qui implorèrent l'arbitre de mettre fin au massacre.

Rice pesait 137 livres et Friedman 139. Comme résultat de la victoire de Friedman, son gérant a déclaré qu'un effort serait tenté afin de conclure un arrangement pour un match entre Friedman et le champion Benny Leonard.

Quand les partisans de Rice admirent son échec ce dernier saignait abondamment d'un éblouissement à l'oeil gauche reçu dès la deuxième ronde.

L'Anglais avait peine à voir son adversaire mais il était apparemment en excellente condition et s'efforçait de changer la face des choses au moment où la bataille fut interrompue.

Friedman déclara une offensive dès le signal de l'ouverture des hostilités et en tout temps il eut Rice à sa merci.

Le visiteur toujours souriant encaissa la déroute avec courage mais ses efforts, à l'exception de quelques légers crochets de droite, n'atteignirent jamais le cible. La foule applaudissait le vaillant pugiliste d'outre mer mais à la vue du sang qui coulaient sans cesse de l'oeil blessé, nombreux étaient ceux qui implorèrent l'arbitre de mettre fin au massacre.

Rice pesait 137 livres et Friedman 139. Comme résultat de la victoire de Friedman, son gérant a déclaré qu'un effort serait tenté afin de conclure un arrangement pour un match entre Friedman et le champion Benny Leonard.

Quand les partisans de Rice admirent son échec ce dernier saignait abondamment d'un éblouissement à l'oeil gauche reçu dès la deuxième ronde.

L'Anglais avait peine à voir son adversaire mais il était apparemment en excellente condition et s'efforçait de changer la face des choses au moment où la bataille fut interrompue.

Friedman déclara une offensive dès le signal de l'ouverture des hostilités et en tout temps il eut Rice à sa merci.

Le visiteur toujours souriant encaissa la déroute avec courage mais ses efforts, à l'exception de quelques légers crochets de droite, n'atteignirent jamais le cible. La foule applaudissait le vaillant pugiliste d'outre mer mais à la vue du sang qui coulaient sans cesse de l'oeil blessé, nombreux étaient ceux qui implorèrent l'arbitre de mettre fin au massacre.

Rice pesait 137 livres et Friedman 139. Comme résultat de la victoire de Friedman, son gérant a déclaré qu'un effort serait tenté afin de conclure un arrangement pour un match entre Friedman et le champion Benny Leonard.

Nouveau concours dans une semaine

Nous rappellerons aux amateurs de poids et haltères que c'est le mercredi 9 novembre, à la salle du marché de Maisonneuve, que sera disputé le concours de tours de force entre Arthur Henrichon, de Maisonneuve, et Edouard Legris, de Saint-Henri. Après les concours entre poids-lourds, qui vient d'être tenu à Saint-Henri, les amateurs se rendront en foule encourager nos hommes forts poids-légers qui nous ont toujours donné de si intéressants concours.

La rencontre est pour un pari de \$200.00 et sera arbitrée par William Leber.

Legris relève le défi lancé par Desjardins lors du match Giroux et Henrichon. Il sera prêt à le rencontrer un mois après Henrichon.

se pour mesurer l'état de prospérité? Que de choses à dire sur ce sujet! Ne m'y contraindez pas, monsieur. Vos amis les meilleurs vous en voudraient.

"J'aime mieux à m'élever à une question d'ordre général. La France se serait trouvée, dites-vous, "en détresse financière au moment de la déclaration de la guerre", par ma faute, bien entendu. Où avez-vous pris cela, monsieur? Quels sont les hommes avertis, que n'aveugle pas la passion de parti, qui ont pu vous communiquer un jugement aussi ridicule sur les finances de la France avant la guerre? En êtes-vous sûr à ce point que vous accueilliez sans contrôle, avec joie, les plus basses attaques contre les gouvernements de votre pays du moment où les républicains avancés en avaient la responsabilité?"

"Il n'y a pas lieu de se féliciter de mon impôt sur le revenu", alléguiez-vous encore. Vous poursuivez en affirmant que "des gens sérieux demandent qu'on rappelle en toute hâte les quatre vieilles pour remplir les coffres de l'Etat". Comparez donc les rendements, monsieur! Prenez également la peine de lire les protestations des agents des contributions directes s'élevant contre la non application des lois fiscales, contre l'évasion des milliards, contre "une organisation des services à tel point inopérante qu'elle paraît avoir été imaginée plutôt en vue de l'échec que de la réussite des impôts sur les revenus" (ordre du jour voté par les membres de l'administration des contributions directes, le 10 avril 1921). Mais vous êtes fixé, n'est-ce pas? Vous savez ce que veut le parti où vous êtes entré: de bel-

les et bonnes contributions indirectes au lieu et place de ces indiscrets impôts qui frappent et qui révèlent les grands enrichissements. Vous faites entrevoir le plan. Que les néophytes sont donc imprudents.

"Agréez, etc."

Importante découverte Française

Un nouveau procédé d'extraction de l'hydrogène va nous permettre de concurrencer les Allemands pour la fabrication de l'ammoniaque.

Au moment où les usines de la Badische Anilin viennent de subir une catastrophe sans précédent, elles se trouvent, par surcroît sur le point d'être concurrencées et devancées dans une de leurs industries les plus importantes: la fabrication de l'ammoniaque par synthèse, grâce à la découverte d'un savant français, M. G. Claude.

M. G. Claude a trouvé, depuis plusieurs années déjà, le moyen de réaliser cette synthèse en comprimant à de très hautes pressions de l'azote et de l'hydrogène; sur ce point, l'industrie française était déjà capable de lutter contre l'industrie allemande; mais il restait à trouver un procédé permettant d'obtenir en grand et à bon compte l'hydrogène nécessaire à cette synthèse. C'est maintenant chose faite: M. Claude vient de l'annoncer à l'Académie des sciences dans une note qu'il a présentée M. Râteau.

Il tire l'hydrogène du gaz à l'eau, c'est-à-dire d'un mélange d'hydrogène et d'oxyde de carbone qu'on obtient en traitant de la vapeur d'eau par du charbon au rouge. Ce mélange gazeux est comprimé à 35 atmosphères, puis refroidi jusqu'à 207 degrés au-dessous de zéro; dans

ces conditions, l'oxyde de carbone se liquéfie et se sépare de l'hydrogène qu'on obtient à l'état pur. Cette opération, grâce à l'appareil ingénieux qu'a imaginé M. Claude, ne demande qu'un minimum de dépenses; ces dépenses se trouvent d'ailleurs récupérées par la production d'oxyde de carbone, qui est un excellent gaz pour moteur et qui sert à obtenir la force motrice nécessaire.

Voici définitivement au point le procédé français de fabrication de l'ammoniaque. Dès maintenant, M. Claude parvient à produire de cette façon 220 mètres cubes d'hydrogène par heure. C'est pour notre pays une découverte d'une importance capitale, car l'industrie de l'ammoniaque, c'est l'industrie des engrais et des explosifs, celle qui permettra à notre agriculture d'augmenter considérablement son rendement, celle qui nous permettra à l'occasion de lutter avec succès contre l'ennemi.

Province de Québec, District de Montréal. COUR SUPERIEURE No 2379. SUCCESSION DE FLORESTINE VALOIS, de Valoisville, dans le district de Montréal, agissant aux présentes par Dame Marie Valois en religion Sr St-Louis de Gonzague, domiciliée au Monastère du Précieux-Sang, Boulevard Décarie, Notre-Dame de Grâces, dans le district de Montréal. Demanderesse, vs Dame JOSEPHINE DEFAIGNANT dit SEGUIN, épouse séparée de biens de Walter Sully, des cité et district de Montréal, et ledit Walter Sully pour autoriser son épouse aux fins des présentes, Défenderesse. Il est ordonné à la défenderesse de comparaître dans le mois. Montréal, 28 octobre 1921. T. DEPATIE, Député-Protonotaire 2 ins. 5-12

Province de Québec, District de Montréal. COUR SUPERIEURE No 2379. SUCCESSION DE FLORESTINE VALOIS, de Valoisville, dans le district de Montréal, agissant aux présentes par Dame Marie Valois en religion Sr St-Louis de Gonzague, domiciliée au Monastère du Précieux-Sang, Boulevard Décarie, Notre-Dame de Grâces, dans le district de Montréal. Demanderesse, vs Dame JOSEPHINE DEFAIGNANT dit SEGUIN, épouse séparée de biens de Walter Sully, des cité et district de Montréal, et ledit Walter Sully pour autoriser son épouse aux fins des présentes, Défenderesse. Il est ordonné à la défenderesse de comparaître dans le mois. Montréal, 28 octobre 1921. T. DEPATIE, Député-Protonotaire 2 ins. 5-12

Province de Québec, District de Montréal. COUR SUPERIEURE No 2379. SUCCESSION DE FLORESTINE VALOIS, de Valoisville, dans le district de Montréal, agissant aux présentes par Dame Marie Valois en religion Sr St-Louis de Gonzague, domiciliée au Monastère du Précieux-Sang, Boulevard Décarie, Notre-Dame de Grâces, dans le district de Montréal. Demanderesse, vs Dame JOSEPHINE DEFAIGNANT dit SEGUIN, épouse séparée de biens de Walter Sully, des cité et district de Montréal, et ledit Walter Sully pour autoriser son épouse aux fins des présentes, Défenderesse. Il est ordonné à la défenderesse de comparaître dans le mois. Montréal, 28 octobre 1921. T. DEPATIE, Député-Protonotaire 2 ins. 5-12

Province de Québec, District de Montréal. COUR SUPERIEURE No 2379. SUCCESSION DE FLORESTINE VALOIS, de Valoisville, dans le district de Montréal, agissant aux présentes par Dame Marie Valois en religion Sr St-Louis de Gonzague, domiciliée au Monastère du Précieux-Sang, Boulevard Décarie, Notre-Dame de Grâces, dans le district de Montréal. Demanderesse, vs Dame JOSEPHINE DEFAIGNANT dit SEGUIN, épouse séparée de biens de Walter Sully, des cité et district de Montréal, et ledit Walter Sully pour autoriser son épouse aux fins des présentes, Défenderesse. Il est ordonné à la défenderesse de comparaître dans le mois. Montréal, 28 octobre 1921. T. DEPATIE, Député-Protonotaire 2 ins. 5-12

Province de Québec, District de Montréal. COUR SUPERIEURE No 2379. SUCCESSION DE FLORESTINE VALOIS, de Valoisville, dans le district de Montréal, agissant aux présentes par Dame Marie Valois en religion Sr St-Louis de Gonzague, domiciliée au Monastère du Précieux-Sang, Boulevard Décarie, Notre-Dame de Grâces, dans le district de Montréal. Demanderesse, vs Dame JOSEPHINE DEFAIGNANT dit SEGUIN, épouse séparée de biens de Walter Sully, des cité et district de Montréal, et ledit Walter Sully pour autoriser son épouse aux fins des présentes, Défenderesse. Il est ordonné à la défenderesse de comparaître dans le mois. Montréal, 28 octobre 1921. T. DEPATIE, Député-Protonotaire 2 ins. 5-12

Province de Québec, District de Montréal. COUR SUPERIEURE No 2379. SUCCESSION DE FLORESTINE VALOIS, de Valoisville, dans le district de Montréal, agissant aux présentes par Dame Marie Valois en religion Sr St-Louis de Gonzague, domiciliée au Monastère du Précieux-Sang, Boulevard Décarie, Notre-Dame de Grâces, dans le district de Montréal. Demanderesse, vs Dame JOSEPHINE DEFAIGNANT dit SEGUIN, épouse séparée de biens de Walter Sully, des cité et district de Montréal, et ledit Walter Sully pour autoriser son épouse aux fins des présentes, Défenderesse. Il est ordonné à la défenderesse de comparaître dans le mois. Montréal, 28 octobre 1921. T. DEPATIE, Député-Protonotaire 2 ins. 5-12

Province de Québec, District de Montréal. COUR SUPERIEURE No 2379. SUCCESSION DE FLORESTINE VALOIS, de Valoisville, dans le district de Montréal, agissant aux présentes par Dame Marie Valois en religion Sr St-Louis de Gonzague, domiciliée au Monastère du Précieux-Sang, Boulevard Décarie, Notre-Dame de Grâces, dans le district de Montréal. Demanderesse, vs Dame JOSEPHINE DEFAIGNANT dit SEGUIN, épouse séparée de biens de Walter Sully, des cité et district de Montréal, et ledit Walter Sully pour autoriser son épouse aux fins des présentes, Défenderesse. Il est ordonné à la défenderesse de comparaître dans le mois. Montréal, 28 octobre 1921. T. DEPATIE, Député-Protonotaire 2 ins. 5-12

Province de Québec, District de Montréal. COUR SUPERIEURE No 2379. SUCCESSION DE FLORESTINE VALOIS, de Valoisville, dans le district de Montréal, agissant aux présentes par Dame Marie Valois en religion Sr St-Louis de Gonzague, domiciliée au Monastère du Précieux-Sang, Boulevard Décarie, Notre-Dame de Grâces, dans le district de Montréal. Demanderesse, vs Dame JOSEPHINE DEFAIGNANT dit SEGUIN, épouse séparée de biens de Walter Sully, des cité et district de Montréal, et ledit Walter Sully pour autoriser son épouse aux fins des présentes, Défenderesse. Il est ordonné à la défenderesse de comparaître dans le mois. Montréal, 28 octobre 1921. T. DEPATIE, Député-Protonotaire 2 ins. 5-12

Province de Québec, District de Montréal. COUR SUPERIEURE No 2379. SUCCESSION DE FLORESTINE VALOIS, de Valoisville, dans le district de Montréal, agissant aux présentes par Dame Marie Valois en religion Sr St-Louis de Gonzague, domiciliée au Monastère du Précieux-Sang, Boulevard Décarie, Notre-Dame de Grâces, dans le district de Montréal. Demanderesse, vs Dame JOSEPHINE DEFAIGNANT dit SEGUIN, épouse séparée de biens de Walter Sully, des cité et district de Montréal, et ledit Walter Sully pour autoriser son épouse aux fins des présentes, Défenderesse. Il est ordonné à la défenderesse de comparaître dans le mois. Montréal, 28 octobre 1921. T. DEPATIE, Député-Protonotaire 2 ins. 5-12

Province de Québec, District de Montréal. COUR SUPERIEURE No 2379. SUCCESSION DE FLORESTINE VALOIS, de Valoisville, dans le district de Montréal, agissant aux présentes par Dame Marie Valois en religion Sr St-Louis de Gonzague, domiciliée au Monastère du Précieux-Sang, Boulevard Décarie, Notre-Dame de Grâces, dans le district de Montréal. Demanderesse, vs Dame JOSEPHINE DEFAIGNANT dit SEGUIN, épouse séparée de biens de Walter Sully, des cité et district de Montréal, et ledit Walter Sully pour autoriser son épouse aux fins des présentes, Défenderesse. Il est ordonné à la défenderesse de comparaître dans le mois. Montréal, 28 octobre 1921. T. DEPATIE, Député-Protonotaire 2 ins. 5-12

Province de Québec, District de Montréal. COUR SUPERIEURE No 2379. SUCCESSION DE FLORESTINE VALOIS, de Valoisville, dans le district de Montréal, agissant aux présentes par Dame Marie Valois en religion Sr St-Louis de Gonzague, domiciliée au Monastère du Précieux-Sang, Boulevard Décarie, Notre-Dame de Grâces, dans le district de Montréal. Demanderesse, vs Dame JOSEPHINE DEFAIGNANT dit SEGUIN, épouse séparée de biens de Walter Sully, des cité et district de Montréal, et ledit Walter Sully pour autoriser son épouse aux fins des présentes, Défenderesse. Il est ordonné à la défenderesse de comparaître dans le mois. Montréal, 28 octobre 1921. T. DEPATIE, Député-Protonotaire 2 ins. 5-12

Province de Québec, District de Montréal. COUR SUPERIEURE No 2379. SUCCESSION DE FLORESTINE VALOIS, de Valoisville, dans le district de Montréal, agissant aux présentes par Dame Marie Valois en religion Sr St-Louis de Gonzague, domiciliée au Monastère du Précieux-Sang, Boulevard Décarie, Notre-Dame de Grâces, dans le district de Montréal. Demanderesse, vs Dame JOSEPHINE DEFAIGNANT dit SEGUIN, épouse séparée de biens de Walter Sully, des cité et district de Montréal, et ledit Walter Sully pour autoriser son épouse aux fins des présentes, Défenderesse. Il est ordonné à la défenderesse de comparaître dans le mois. Montréal, 28 octobre 1921. T. DEPATIE, Député-Protonotaire 2 ins. 5-12

Province de Québec, District de Montréal. COUR SUPERIEURE No 2379. SUCCESSION DE FLORESTINE VALOIS, de Valoisville, dans le district de Montréal, agissant aux présentes par Dame Marie Valois en religion Sr St-Louis de Gonzague, domiciliée au Monastère du Précieux-Sang, Boulevard Décarie, Notre-Dame de Grâces, dans le district de Montréal. Demanderesse, vs Dame JOSEPHINE DEFAIGNANT dit SEGUIN, épouse séparée de biens de Walter Sully, des cité et district de Montréal, et ledit Walter Sully pour autoriser son épouse aux fins des présentes, Défenderesse. Il est ordonné à la défenderesse de comparaître dans le mois. Montréal, 28 octobre 1921. T. DEPATIE, Député-Protonotaire 2 ins. 5-12

Province de Québec, District de Montréal. COUR SUPERIEURE No 2379. SUCCESSION DE FLORESTINE VALOIS, de Valoisville, dans le district de Montréal, agissant aux présentes par Dame Marie Valois en religion Sr St-Louis de Gonzague, domiciliée au Monastère du Précieux-Sang, Boulevard Décarie, Notre-Dame de Grâces, dans le district de Montréal. Demanderesse, vs Dame JOSEPHINE DEFAIGNANT dit SEGUIN, épouse séparée de biens de Walter Sully, des cité et district de Montréal, et ledit Walter Sully pour autoriser son épouse aux fins des présentes, Défenderesse. Il est ordonné à la défenderesse de comparaître dans le mois. Montréal, 28 octobre 1921. T. DEPATIE, Député-Protonotaire 2 ins. 5-12

Province de Québec, District de Montréal. COUR SUPERIEURE No 2379. SUCCESSION DE FLORESTINE VALOIS, de Valoisville, dans le district de Montréal, agissant aux présentes par Dame Marie Valois en religion Sr St-Louis de Gonzague, domiciliée au Monastère du Précieux-Sang, Boulevard Décarie, Notre-Dame de Grâces, dans le district de Montréal. Demanderesse, vs Dame JOSEPHINE DEFAIGNANT dit SEGUIN, épouse séparée de biens de Walter Sully, des cité et district de Montréal, et ledit Walter Sully pour autoriser son épouse aux fins des présentes, Défenderesse. Il est ordonné à la défenderesse de comparaître dans le mois. Montréal, 28 octobre 1921. T. DEPATIE, Député-Protonotaire 2 ins. 5-12

Province de Québec, District de Montréal. COUR SUPERIEURE No 2379. SUCCESSION DE FLORESTINE VALOIS, de Valoisville, dans le district de Montréal, agissant aux présentes par Dame Marie Valois en religion Sr St-Louis de Gonzague, domiciliée au Monastère du Précieux-Sang, Boulevard Décarie, Notre-Dame de Grâces, dans le district de Montréal. Demanderesse, vs Dame JOSEPHINE DEFAIGNANT dit SEGUIN, épouse séparée de biens de Walter Sully, des cité et district de Montréal, et ledit Walter Sully pour autoriser son épouse aux fins des présentes, Défenderesse. Il est ordonné à la défenderesse de comparaître dans le mois. Montréal, 28 octobre 1921. T. DEPATIE, Député-Protonotaire 2 ins. 5-12

Province de Québec, District de Montréal. COUR SUPERIEURE No 2379. SUCCESSION DE FLORESTINE VALOIS, de Valoisville, dans le district de Montréal, agissant aux présentes par Dame Marie Valois en religion Sr St-Louis de Gonzague, domiciliée au Monastère du Précieux-Sang, Boulevard Décarie, Notre-Dame de Grâces, dans le district de Montréal. Demanderesse, vs Dame JOSEPHINE DEFAIGNANT dit SEGUIN, épouse séparée de biens de Walter Sully, des cité et